

# Communauté de Communes du Pays de LAMASTRE

(Ardèche)

## OBJET

Budget Primitif  
Année 2026  
Budget Principal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Le Président  
Jean-Paul VALLON



Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Président  
Jean-Paul VALLON



Le secrétaire de séance  
François SOUBEYRAND

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 avril 2026

N° délibération : 2026-32

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel de Désaignes (conformément à la délibération n°2025-34 du 17 décembre 2025), comme suite à la convocation qui a été adressée aux délégués communautaires par le Président.

Nombre de membres en exercice : 25

Date de convocation : 21/04/2026

Etaient présents :

Monsieur VALLON Jean-Paul, Président,  
Mesdames PLANTIER Marielle, TROUILLETON Isabelle et  
Messieurs COUTURIER Dominique, DÉCULTY Jean-Paul, vice-présidents,  
Mesdames BALTHAZARD Catherine, BLANC Marie-Laure,  
CUISSON Bernadette, LENZINI Perrine, MALARD Bernadette,  
POINT Nadine et Messieurs CROUZET Gilles, DESBOS Vincent,  
GAUCHIER Max, GERLAND Jacques, GLAIZOL Denis, HARMAND Yoann,  
LANDREIN Michel, MADEIRA Pascal, PEYRARD Jean-Luc,  
ROCHE Stéphane, SOUBEYRAND François, VALDENNAIRE Simon.

Etaient absents avec pouvoir :

Monsieur CROS Nathan avec pouvoir à Monsieur PEYRARD Jean-Luc,  
Monsieur ROCHEDY Florent avec pouvoir à Madame PLANTIER Marielle

En application de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a désigné Monsieur SOUBEYRAND François, secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le budget primitif 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Lamastre, discuté et préparé au cours de la réunion de travail qui s'est déroulée le 24 avril dernier.

Les sections s'équilibrent de la façon suivante :

### Section de Fonctionnement :

Dépenses : 4 008 150.00 €  
Recettes : 4 008 150.00 €

### Section d'Investissement :

Dépenses : 3 424 578 96 €  
Recettes : 3 424 578 96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** le budget principal 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Lamastre.

Vote : 24 pour, 1 contre, 0 abstention